

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

> Nombre de conseillers municipaux en exercice: 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votes pour : 29 Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 31 janvier 2023

Présents: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE Christine CABEZAS, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN.

<u>Absents excusés</u>:
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Michel PIRES, Thierry BLIN, ayant donné son pouvoir à Yann GRISON, Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT, Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS. Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME. Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES, Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h48

Secrétaire : Émilie BRICOUT

CULTURE

DL.23.014 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2023 - PACT

Michel PIRES expose:

La saison culturelle 2023 de La Ville est susceptible d'être subventionnée par la Région Centre dans le cadre d'un PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) à hauteur de 40 % du budget artistique maximum selon les critères d'éligibilité de la Région.

Un dossier a été déposé auprès du Conseil Régional pour présenter la saison culturelle d'INGRE et de La Chapelle Saint Mesmin 2023; celle-ci représente un montant de 90 000€.

Après présentation à la Commission Générale du 23 janvier 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 0 8 FEV. 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 0 8 FEV. 2023

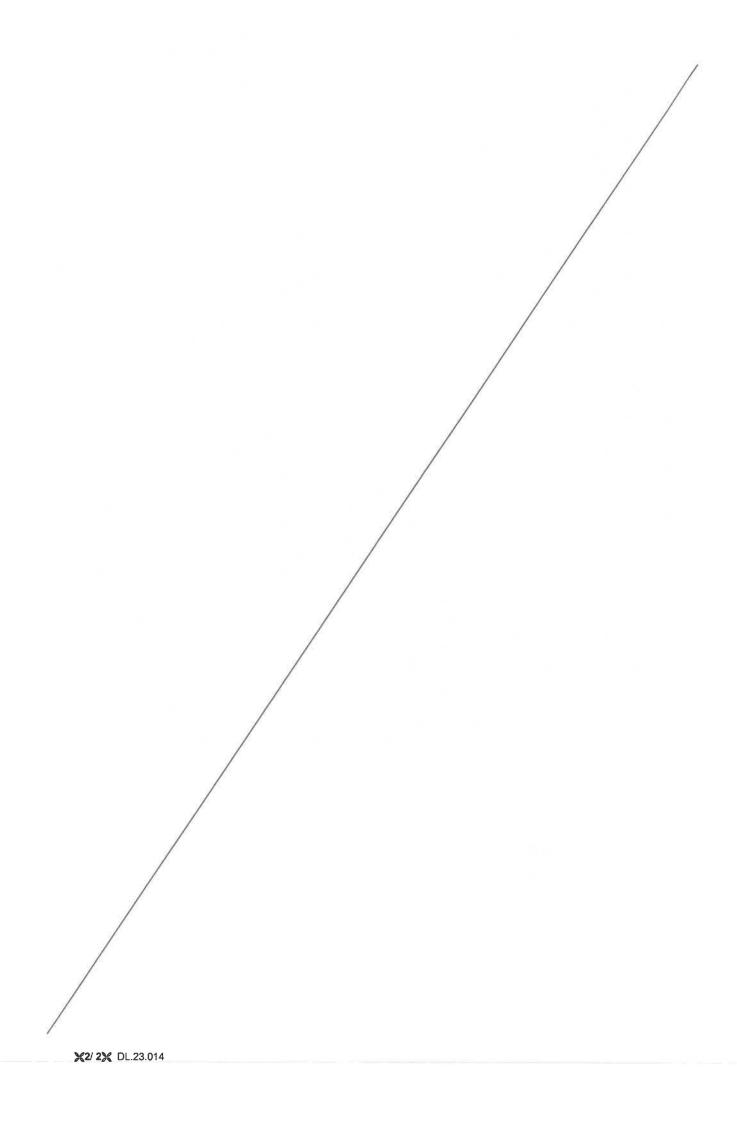
Notification le :

OB FEV. 2023

O B FEV. 2023

Ce Maire

Christian DUMAS





HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE INGRE |Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DL_23_014

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional

pour l'année 2023

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-02-08 00:00:00+01

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 7.5.1 - Demandes de subvention.

Identifiant unique : 045-214501694-20230208-DL_23_014-DE

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	931 o
Nom métier : 045-214501694-20230208-DL_23_014-DE-1-1_0.xml		2310
Document principal (Délibération)	application/pdf	296.4 Ko

Nom original : DL.23.014 - CULT - Demande de subvention auprès du

Conseil Régional pour l'année 2023.pdf

Nom métier:

99_DE-045-214501694-20230208-DL_23_014-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2023 à 14h15min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2023 à 14h15min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2023 à 14h15min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2023 à 17h08min40s	Reçu par le MI le 2023-02-08